

↪ Barème des Honoraires de Transactions (à la charge du mandant)

Quatuor Transactions réalise l'ensemble des missions suivantes :

- **Intermédiation** : détermination des modalités de vente, réalisation des fiches commerciales et dossiers de présentation, démarches publicitaires, recherche et sélection des acquéreurs, accompagnement lors des visites, négociation, formalisation des accords, ...
- **Juridique** : sécurisation du financement, rédaction ou appui à la rédaction des contrats de vente sous conditions suspensives, mise en place et suivi d'un plan d'action, vente mobilière, cession de parts sociales, validation des actes notariés, ...
- **Accompagnement dans les démarches** : relation avec les tiers (propriétaires, notaires, banques, conseils, géomètres, ...), préparation demande autorisation d'exploiter, vérification notification SAFER, ...

Propriétés Agricoles et Viticoles, Maisons, Propriétés Forestières, Propriétés de Loisirs, Parts Sociales de sociétés à dominante agricole et/ou immobilière

Valeur HT de cession des Biens		Honoraires HT	Honoraires TTC*
Jusqu'à	1 000 000 €**	6,6667%	8,00%
De	1 000 001 € à	2 000 000 €	6,2500%
De	2 000 001 € à	4 000 000 €	5,8333%
De	4 000 001 € à	6 000 000 €	5,4167%
De	6 000 001 € à	10 000 000 €	5,0000%
De	10 000 001 € à	20 000 000 €	4,0000%
Plus de	20 000 000 €	3,0000%	3,60%

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

** Forfait minimum de 40 000 euros TTC, sauf pour les ventes de foncier nu où le forfait est de 4 800 euros TTC.

Base de calcul : Prix de Cession Hors Taxes des actifs mobiliers et immobiliers

Depuis le 1^{er} avril 2017, l'affichage du barème des honoraires est une obligation légale à laquelle sont assujettis tous les professionnels intervenant dans les transactions immobilières, conformément à l'arrêté ministériel du 10 janvier 2017.